

Communes de Huy, Amay, Engis, Marchin, Modave, Nandrin, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze

AVIS À LA POPULATION

Réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement

Electrabel S.A, dont le siège social est établi Boulevard Simon Bolivar, 36 à 1000 Bruxelles, portant le numéro d'entreprise 0403.170.701 et ayant comme siège d'exploitation la Centrale nucléaire de Tihange, Avenue de l'Industrie 1, 4500 Huy, informe la population qu'elle prévoit, conformément à la Loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité, l'introduction des demandes de permis nécessaires au

démantèlement de Tihange 2, à la construction de bâtiments de traitement des matériaux et des déchets radioactifs et aux travaux associés.

Lieux impactés: parcelles de terrain cadastrées Huy/4 DIV/Tihange/Section A/20 N2 et A/54 C4, sur le site de la Centrale nucléaire de Tihange.

Ce projet est soumis à la réalisation préalable d'une étude d'incidences sur l'environnement en vertu de la rubrique 40.10.01.06 - Production d'électricité - « Installation destinée à la production, à l'enrichissement ou au traitement des combustibles nucléaires ainsi que toute installation industrielle pour la collecte et le traitement des déchets radioactifs » et de la rubrique 40.10.01.07 « Centrales nucléaires et autres réacteurs nucléaires, y compris le démantèlement ou le déclassement de ces centrales ou réacteurs » de l'Annexe I de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Conformément à l'article D.29-5, § 2 du Livre I^{er} du Code de l'environnement, Electrabel S.A vous invite à participer à la réunion d'information préalable du public, laquelle se tiendra :

**le 26/04/2023 à 19h00,
à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire (IPES) de Huy,
Avenue Delchambre 6, 4500 Huy**

Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre à Electrabel S.A de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par Electrabel S.A afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun peut adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit au Collège Communal de la Ville de Huy, Grand Place, 1 à 4500 Huy (avec une copie à Electrabel S.A., Monsieur Damien Carton, Avenue de l'Industrie 1 à 4500 HUY) et ce jusqu'au 11 mai 2023.

Des informations peuvent être obtenues auprès de Monsieur Damien Carton, Avenue de l'Industrie 1 à 4500 Huy, e-mail : cnt-careenvironnement@bnl.engie.com.